



La longue plage de la Viva à Porticcio bercée par le silence. PIERRE-ANTOINE FOURNIL



La plage de Palombaggia à Porto-Vecchio vierge de toute présence. PIERRE-ANTOINE FOURNIL



Vue aérienne de la plage de l'Isolaia, rive sud d'Ajaccio, pour l'heure personne ne foule son sable. PIERRE-ANTOINE FOURNIL

Mille kilomètres de côtes et d'eau cristalline, des criques sauvages, des rubans sableux sans fin, l'été qui arrive. Revenir sur terre. Pour l'heure, on regarde de loin. Cependant, le ministre de l'Intérieur a annoncé un assouplissement des règles. Les maires pourront proposer aux préfets la réouverture de leurs plages avec une réponse favorable si les conditions de sécurité sont réunies. Strict donc. Mais possible. C'est ce mot que veulent retenir les élus qui plaident pour leurs plages.

Sur la commune de **Grosseto-Prugna-Porticcio**, 2,2 kilomètres de plage. Et un maire, Valérie Bozzi, qui convainc : « Je pense que l'on peut rouvrir la plage de la Viva à Porticcio, très large et très longue. Peut-être pas à toutes les activités ni à trop de population, plutôt sur le mode d'une ouverture progressive, de manière à ce que les gens puissent s'y promener, rester un petit moment, en respectant les distances et les gestes barrières. On ouvre

parcs et jardins sur le continent, chez nous cela ne me semble pas incompatible avec la sortie du confinement, mais encore une fois en réglementant et en régulant. J'y suis favorable dès le 11 mai d'autant qu'il n'y a pas de touristes en ce moment. Nous allons travailler ensemble avec le préfet. »

Respiration marine

À **Porto-Vecchio**, Georges Mela va également dans ce sens. « Nous avons 40 kilomètres de plages sur notre façade littorale, certaines pouvant être ouvertes plus facilement parce qu'on en contrôle les accès, notamment les mythiques Palombaggia et Santa Giulia. Nous y avons réfléchi bien en amont. Nous ne sommes pas sur l'aspect hypercontraignant du cahier des charges requis pour l'école, la réouverture des plages avec des mesures strictes est envisageable. Et il faut s'y pencher dès lors que cette réouverture est étroitement liée à l'activité touristique. Comment, jusqu'ici, avec

quels critères de sécurité, autant de questions. Nous devrions y voir plus clair avant la fin mai. »

À **Pietrosella**, 12 kilomètres de littoral et 4,5 kilomètres de plages environ dont la renommée Mare e Sole qui s'étire sur 70 % de la commune. « Il s'agit d'offrir au plus grand nombre un lieu de plein air accessible au terme de deux mois de confinement, raisonne Jean-Baptiste Tuccioni. On autorise à nouveau la plaisance, il me semble opportun et cohérent d'offrir à tout un chacun une respiration. Et pour un îlien, cette respiration, c'est la mer. Je suis favorable à une coconstruction avec le préfet, mais aussi avec toutes les communes limitrophes pour qu'il n'y ait pas qu'une seule commune qui rouvre, et qui s'exposerait du coup à affronter un afflux de population. »

À **Bonifacio**, qui rappelle Jean-Charles Orsucci, « est sûrement la commune de France ayant le plus grand linéaire côtier avec 70 kilomètres de côte et 120 si l'on y ajoute les îles Cavallo, Lavezzi,

etc. La réflexion avec le préfet a été anticipée lors d'une réunion jeudi matin. Nous avons d'ores et déjà acté sa tenue en fin de semaine prochaine pour nous concerter sur la réouverture des plages à Bonifacio en ayant toujours, lui et moi, les mêmes ambitions, éviter la contagion et le souci sanitaire. Le gouvernement a répondu favorablement à mon appel par la déconcentration, la décentralisation et la différenciation. Pour les plages comme pour les écoles, je suis pour du sur-mesure sous l'autorité du maire et en collaboration avec l'Etat. Il faudra peut-être opérer une distinction entre les plages, voire en fermer certaines. Il n'empêche, la réouverture est très attendue par la population. »

À **Calvi**, la commune compte près de 7 kilomètres de plage. « Oui, il faut rouvrir les plages et au plus tôt, affirme Ange Santini, ce serait une aberration de ne pas le faire en Corse, l'île est confinée par elle-même, et nous allons nous retrouver entre nous puisque les transports ne

fonctionnent pas. En outre, les Calvais n'ont pas de parcs. Les habitants doivent pouvoir aller à la mer, se baigner, sans pour autant que cela implique de stationner sur les plages. Nous avons bien avancé sur le sujet avec le sous-préfet de Calvi. Dès le début de la semaine prochaine, j'enverrai une demande formalisée au préfet de Haute-Corse. Je crois qu'un dispositif adéquat, avec la police municipale et la gendarmerie pour conseiller les gens, peut être opérationnel et fonctionner. »

Sable interdit au virus

Sur la commune de **Saint-Florent**, quelque 3,5 kilomètres de plages. Le maire, Claudy Olmeta, est « pour bien sûr. L'économie tourne autour des plages sur Saint-Florent. Néanmoins, pas question de faire n'importe comment et n'importe quoi et tout cela devra se mettre en place avec le consentement du préfet. Nous allons commencer les démarches dès la semaine prochaine, il faut

prendre le temps d'asseoir un dispositif viable et être ensuite sérieux sur la surveillance. »

Le dernier mot au préfet Robine : « La situation juridique, c'est que le gouvernement a souhaité que les plages restent fermées, cela, c'est l'état du droit. Mais elles pourront ouvrir dans le cadre du dialogue entre le préfet et le maire si ce dernier en fait la demande. En soi, ce n'est pas la plage qui pose problème mais plutôt l'utilisation qu'on en fait, de manière à ce que cela ne crée pas des occasions de diffusion du virus. J'invite donc les maires à nous mettre autour d'une table et je vais proposer cet après-midi (hier, ndr) à l'association des maires de Corse-du-Sud que nous discutons en vue de l'instauration d'un groupe de travail. Il faut un haut niveau de sécurité sanitaire, c'est une question de cohérence avec les autres domaines, transports, école. L'ici quinze jours, nous pourrions avoir une idée plus précise des modes opératoires possibles. »

ANNE-C. CHABANON